



Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'AIX-EN-PROVENCE**

Séance publique du

4 octobre 2010

Présidence de Mme Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

2010.977

OBJET : VENTE D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE OH 380

Le 04/10/10 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 28 Septembre 2010, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaients Présents :

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Mme Agnès AMIACH ELBEZ à M. François-Xavier DE PERETTI, M. Jean CHORRO à M. Stéphane PAOLI, M. Yannick DECARA à M. Francis TAULAN, M. Gerard DELOCHE à Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, M. Christian LOUIT à M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Alexandre MEDVEDOWSKY à Mme Fleur SKRIVAN, Mme Catherine SILVESTRE à M. Alexandre GALLESE, M. Victor TONIN à M. Laurent DILLINGER

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Stéphane PAOLI

Mme Odile BONTHOUX donne lecture du rapport ci-joint.



04.09

Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Aménagement Urbain -

Etudes Juridiques et Marchés Publics

Direction du Foncier & Gestion du Patrimoine

RAPPORT POUR
LE **CONSEIL MUNICIPAL**
DU 04/10/10

RAPPORTEUR : Mme Odile BONTHOUX

Politique Publique : AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

OBJET : VENTE D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE OH 380 - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Monsieur Frédéric FERLITA a fait connaître son souhait d'acquérir une bande de 100 m² à détacher de la parcelle OH 380, appartenant à la Ville d'Aix-en-Provence et jouxtant sa propriété sur le groupe scolaire de CELONY. Il souhaite refaire sa clôture de manière plus cohérente conformément au plan d'arpentage ci-joint.

Par courrier en date du 11 février 2009, Monsieur Frédéric FERLITA a accepté l'acquisition au prix de 14 500€ défini par France Domaines par avis en date du 06 octobre 2008.

Par avis du 12 juillet 2010, France Domaines a confirmé le prix de cette emprise à 14 500€.

Cette partie du groupe scolaire n'étant pas utilisée par l'école, Monsieur le Préfet, saisi d'une demande de désaffectation a émis un avis favorable à celle-ci.

Par délibération du 17 mai 2010, la Ville d'Aix-en-Provence a décidé la désaffectation de cette bande de terrain.

Je vous demande donc, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- Vu les articles L2241- 1 et L2241-6 du CGCT
- Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques
- Vu l'avis de France Domaines en date du 12 juillet 2010 estimant le bien à 14 500€

1) PRONONCER le déclassement de cette bande de terrain de 100 m² à détacher de la parcelle OH 380.

2) DECIDER de l'aliénation de celle-ci, à Monsieur Frédéric FERLITA, au prix de 14 500€.

- 3) **AUTORISER** Madame le Maire ou l'adjoint délégué au Foncier, à signer l'acte de cession, tout acte relatif à cette vente et toutes les pièces afférentes à leur établissement.
- 4) **AUTORISER** Monsieur le Trésorier Principal d'Aix Municipale à encaisser le prix de vente de la partie de la parcelle cédée par la Ville.

2010.977 - VENTE D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE OH 380

Présents et représentés	: 55
Présents	: 46
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 55
Pour	: 55
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité

le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 08 Octobre 2010
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Commune : AIX EN PROVENCE

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISE

Section : 04
Qualité du plan :

Numéro d'ordre du document d'arpentage :
Numéro d'ordre du registre de constatation des droits :

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :

Echelle d'origine :
Echelle d'édition : 1/1000
Date de l'édition : 02/04/2009
Support numérique :

Cachet du service d'origine :
Centre des Impôts foncier de :
Aix en Provence 1
Hôtel des Impôts Foncier
10 avenue de la Cible
(quartier Saint Jérôme)
13626 Aix en Provence Cedex 1
Téléphone : 04 42 37 54 57
Fax : 04 42 37 53 88
cdfif.aix-en-provence-1@dgi.finances.gouv.fr

A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
B - En conformité d'un piquetage : effectué sur le terrain ;
C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le par M. géomètre à
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463.
A AIX EN PROVENCE, le

Document d'arpentage dressé par M. Bouget Serge
à NIMES
Date 16/04/09
Signature :
ZAC Km Delta 2 801 rue Etienne Lenoir 30000 NIMES
www.zac-km-delta.fr e-mail:zac@km-delta.fr
Tél: 33(0) 4 66 84 55 12 Fax: 33(0) 4 66 84 55 10
SIRET 784 809 408 0001 APE 743 B - N° d'Info OCS 30000 0 10000

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'un esquisse (non révisé par voie de mise à jour), dans la formule B les propriétaires peuvent avoir effectué eux-même le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre constructeur, arpenteur ou arpenteur, etc...)
(3) Précisez les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avocat représentant qualifié de l'autorité esproprante)

